Conseillers de la liste
« Agissons ensemble pour Saint-Rémy »

Saint Rémy, le 10 avril 2026

Monsieur le Maire de Saint Rémy lès Chevreuse

QUESTIONS ORALES - CM DU 15 AVRIL 2026

Envoyé par email le dimanche 12 avril à 19 heures 45 minutes

Monsieur le maire,
Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-après, les questions portées à votre attention, en vue du prochain conseil municipal du 15 avril prochain.

QUESTION N°1

En mettant à l'ordre du jour du premier CM le vote du règlement intérieur, vous laissiez délibérément moins de 5 jours aux nouveaux élus de l'opposition pour réagir, alors que la loi indique que la commune dispose de 6 mois post élection pour adopter ce règlement.
En dépit de cette précipitation que rien ne justifiait, vous aviez reçu avant la tenue du conseil nos demandes écrites de modification du projet de règlement intérieur. Nous souhaitions :

- **Que soit modifiée la règle imposant que soient posées par écrit, 72 heures avant le conseil, les questions orales souhaitant être posées au conseil municipal**
- **Que soit retransmis, en live, le conseil municipal**
- **Que le public puisse poser des questions en fin de conseil municipal**
- **Que soient prévus des espaces d'expression de l'opposition dans la Lettre du Maire, le site web de la ville, les pages facebook et instagram de la ville, comme la loi l'exige.**

Vous auriez pu repousser le vote du règlement intérieur pour examiner, avec votre majorité, s'il convenait légalement de tenir compte de ces demandes, mais vous avez préféré ignorer purement et simplement nos propositions d'amélioration, et passer en force.

En conséquence, nous venons ici alerter la majorité municipale sur la non-conformité du règlement intérieur voté en hâte. En effet, le RI ne doit pas porter atteinte au **droit d'expression des conseillers municipaux**.

Plusieurs non-conformités ont été relevées.

Nous n'abordons ici que le point relatif aux « questions orales », à leur délai de dépôt excessif et aux débats qu'elles pourraient entrainer.

La Jurisprudence sanctionne des délais excessifs. Pour exemple :

- **CAA Versailles, 3 mars 2011, n°09VE03950**
 ➜ Délai de **72 heures** imposé → jugé illégal
 ➜ Motif : atteinte injustifiée aux droits des élus

Exemple de jurisprudence admettant des délais raisonnables

- **TA Versailles, 8 décembre 1992, n°925961**
 ➜ Délai de **24 heures** → jugé légal
 ➜ Compatible avec l'organisation des séances

Encadrement du contenu et du déroulement des questions orales

- **TA Rennes, 12 mars 1997**
 ➜ L'interdiction de débat sur les questions orales est jugé illégal

Considérant cette non-conformité, une question essentielle se pose :
Quels motifs spécifiques à la commune empêchent que le règlement intérieur ne soit rendu conforme à la loi (puisque les demandes écrites préalables au vote du RI lors du CM du 26 mars ont été ignorées) ?

QUESTION N°2

A quelle date démarrera la phase 2 Cœur de ville, confirmant ainsi que les volontés, notamment :

- de l'enseigne Carrefour, dont les réserves seront en sous-sol et qui a déjà réalisé des travaux importants dans son magasin du Prieuré,

- **du corps médical,** face à l'exigüité des locaux proposés et aux plans inadaptés à leur profession, sans possibilité d'accueillir un groupe conséquent de professionnels de santé comme il se doit aujourd'hui, sans assurance d'une prise en charge des risques liés à la perte de leur matériel lors des inondations et sans parking adapté,

- **d'un éventuel gérant d'une brasserie au bord du Rhodon**

restent intactes pour s'installer en zone inondable et inondée ?

QUESTION N°3

Vous vouliez installer **dans les locaux du crédit mutuel les activités musicales de la ville**, après les avoir placés dans l'agrandissement de l'EJR.

Le bâtiment du crédit mutuel est en effet à vendre et à été évalué par les domaines à 800 ke.

Avez-vous fait une proposition d'achat ?
Avez-vous reçu une réponse du crédit mutuel ?
Quel est l'état d'avancement du dossier ?

QUESTION N°4

Pouvez vous nous informer sur la mise en place du Comité de Pôle, qui doit rassembler la commune, Ile de France mobilité, la RATP, éventuellement la SAVAC, pour l'aménagement du pôle gare ?
La commune va-t-elle acceptée de piloter cette instance ?
Les associations de Saint-Rémy y seront-elles invitées ?

QUESTION N°5

Etes-vous toujours favorable au projet de **voies de garage 6, 8 et 10 de la RATP?**

QUESTION N°6

Nous venons d'apprendre, lors de la commission « aménagement du territoire » que la **maison ancienne en meulière du Docteur Legros**, face à La Poste, allait donner lieu, avant l'été, au dépôt d'un permis de construire **pour la réalisation de 51 logements sociaux et inclusifs**, incluant la rénovation du bâti existant et la construction de nouveaux bâtiments, conséquents, dans le jardin actuel de la propriété, dont l'entrée se fera par le parking de la poste.

Il nous semble particulièrement étrange que des projets imminents aient été cachés pendant la campagne électorale et retirés du programme de LORA 2026.
Pouvez-vous nous en dire plus ?

Avec nos remerciements,

Les conseillers « Agissons ensemble pour Saint-Rémy »